

PORTO-NOVO, le 6 MAI 1961

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Cabinet du Président
de la République

/L) E C R E T

N° 133 /PR/CAB

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :
portant création d'un
Secrétariat permanent
à la Présidence de la
République & nomination
d'un secrétaire perma-
nent _____.

VU la Constitution de la République, notamment son article 17

VU les nécessités du service

D E C R E T E :

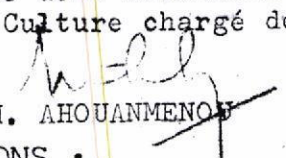
ARTICLE 1ER. - Il est créé à la Présidence de la République, un secrétariat permanent chargé de l'étude, de la mise au point et de la coordination de tous documents ayant trait aux conférences ou rencontres interafricaines et malgaches.

La préparation des dites conférences ou rencontres incombe exclusivement au Secrétariat permanent.

ARTICLE 2. - Est nommé Secrétaire permanent Mr Saturnin MENSAH, ingénieur des travaux agricoles

ARTICLE 3. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du DAHOMEY et communiqué partout où besoin sera.

P. VU
LE MINISTRE DES FINANCES
et du Budget
le Ministre de l'Education Nationale
et de la Culture chargé de l'Intérim,


M. AHOUANMENON


Hubert MAGA.

AMPLIATIONS :

15 PR - 3 SGCM - 2 MFB - 2 MAC
MAIS 2 - 2 MTFP - Trésor - CF - CD
JORD - Intéressé